

pour chaque enfant

Fonds communal pour le « renforcement de la participation des enfants et des jeunes »

La Fondation Mercator Suisse et UNICEF Suisse et Liechtenstein mettent de début 2020 à fin 2021 à disposition des communes un financement sous la forme d'un fonds communal. Cette durée peut être prolongée. Ce fonds a pour objet de les soutenir dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures, de processus et de projets en faveur des enfants.

Domaines de financement

- Création et extension de structures et d'offres dans la commune destinées aux enfants et aux jeunes
 - Cofinancement de certaines mesures, en particulier dans le domaine de la participation
 - Cofinancement des ressources humaines dans le cadre de l'initiative « Commune amie des enfants (CAE) », par exemple pour un ou une déléguée à l'enfance et à la jeunesse, pour un travail d'animation avec les enfants et les jeunes, pour le travail social en milieu scolaire, etc.
 - Cofinancement des frais de réunion de la commission et du groupe de travail, par ex. sous la forme de jetons de présence.
- Promotion et développement de l'expertise dans la commune concernant les droits de l'enfant, un contexte de vie favorable aux enfants et la participation
 - Mise en place et développement interne de savoir-faire en matière de droits de l'enfant, de politique de l'enfance et de la jeunesse et de participation, par exemple en prenant part à des formations continues externes.
 - Recours à un savoir-faire externe en matière de droits de l'enfant dans le cadre de la politique de l'enfance et de la jeunesse et de la participation, par exemple par le biais de formations initiales et continues au niveau interne assurées par des spécialistes de l'extérieur.
- Cofinancement des coûts liés au processus conduisant au label
 - Après l'état des lieux et la décision en faveur du label « CAE », il est possible de déposer une demande de cofinancement pour les coûts liés au processus de certification.

Domaines non financés

- Ateliers de participation faisant partie du processus d'obtention du label « Commune amie des enfants ». Le « Fonds de soutien d'ALDI SUISSE pour le renforcement de la participation des enfants et des jeunes en Suisse » est disponible à cet effet.
- Financement de projets et programmes bénéficiant déjà de subventions uniques et de cofinancements accordés par des communes, des cantons ou autres et qui seraient supprimées par le soutien provenant du fonds communal. Des subventions accessoires ainsi que d'autres cofinancements, font l'objet d'un examen et peuvent être éventuellement admis.





Critères d'éligibilité au fonds

- La première étape de la labellisation sous la forme d'un état des lieux a été achevée.
- Le conseil municipal / administratif a pris la décision concernant la labellisation
 « Commune amie des enfants ».
- Pour les projets d'infrastructure ou de construction, les coûts concernant strictement le matériel / la construction ne peuvent pas être acceptés par le fonds. Dans l'aménagement du territoire, ce sont les processus participatifs qui sont au premier plan; la participation des enfants et des jeunes doit donc être garantie dans les projets d'infrastructure ou de construction.
- Le financement des postes et des mesures devrait être assuré au-delà de la période de cofinancement.

Contributions

Les contributions accordées aux communes peuvent prendre en charge jusqu'aux deux tiers du coût total dans la limite de 20 000 francs. Dans le cas de projets réalisés sur plusieurs années et de projets structurels, le montant accordé peut être plus élevé.

Octroi des fonds

UNICEF Suisse et Liechtenstein gère le fonds et procède aux versements des contributions allouées. Le paiement est effectué après notification écrite de la décision. La répartition du versement en plusieurs tranches se fait d'entente avec les communes, de même que l'établissement du rapport. UNICEF Suisse et Liechtenstein correspond par courriers officiels adressés aux communes concernant l'octroi des fonds.

Candidature

Les demandes accompagnées des documents mentionnés ci-dessous peuvent être adressées en tout temps à UNICEF Suisse et Liechtenstein :

- le formulaire de candidature rempli (voir ci-dessous)
- la décision du conseil municipal / administratif d'obtenir le label « Commune amie des enfants »
- un budget approximatif / un plan financier

Le formulaire suivant est utilisé par la fondation Mercator Suisse et la commission « Commune amie des enfants », qui examinent la demande et vérifient toutes les informations avant de décider de l'octroi des fonds.

Les communes peuvent déposer plusieurs demandes pour différents projets ou mesures. Lors de l'octroi du soutien financier, il est veillé à assurer une clé de répartition correcte entre les communes.





Formulaire de candidature

Nous vous prions de remplir intégralement le formulaire de candidature. Si certaines questions ne s'appliquent pas à votre projet, veuillez donner une réponse spécifique au projet ou une explication succincte. Envoyez le formulaire par e-mail à <u>cae@unicef.ch</u>. Votre interlocuteur à UNICEF Suisse et Liechtenstein est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous donner des précisions.

TABLE DES MATIÈRES

- 1. Données générales concernant la commune
- 2. Organisation et planification du projet
- 3. Projet envisagé: contexte et objectifs

APPENDICE

1. Données générales concernant la commune

Nom de la commune

Rue, n°

NPA, ville

Interlocuteur de la commune candidate

Nom et prénom

Fonction

Numéro de téléphone

e-mail

Relation bancaire en cas de contribution au financement

Nom de la banque

Adresse

IBAN

Nom du / de la bénéficiaire





Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein Pfingstweidstrasse 10 | CH-8005 Zurich info@unicef.ch | www.unicef.ch

Téléphone +41 (0)44 317 22 66 Fax +41 (0)44 317 22 77 Compte postal 80-7211-9

La commune bénéf promotion des enfa	ïcie-t-elle de possibilités de soutien du canton dans le cadre de la ants et des jeunes ?
☐ Oui ☐ Noi	ו
Si oui, veuillez énu	mérer les projets soutenus avec les montants respectifs :
Y a-t-il dans votre det des jeunes d'une	ures en faveur des enfants dans la commune commune une personne compétente qui s'engage en faveur des enfants manière ou d'une autre, par exemple dans l'animation socio-culturelle, enfants ou encore un ou une déléguée à l'enfance et à la jeunesse ?
Oui No	า
Remarques	
	ommune des procédures de participation des enfants et des jeunes compagnement professionnel ?
☐ Oui ☐ Noi	า
Remarques	
2. Organisation et	planification du projet
Coût total	CHF
Direction du projet	Nom, prénom
	Fonction
	E-mail et téléphone





3. Projet envisagé : contexte et objectifs Veuillez décrire brièvement les objectifs des mesures ou du projet :
Quels objectifs souhaitez-vous atteindre (et jusqu'à quand) ?
Dans quelle mesure les enfants et les jeunes en bénéficient-ils directement et / ou indirectement - également après la fin du soutien financier ?
Quels organes administratifs ou personnes clés de la commune sont impliqués ?
Comment les objectifs fixés sont-ils vérifiés ?
Évaluation finale / intermédiaire concernant le soutien La commune qui a déposé une demande confirme ici que si elle obtient un soutien financier, elle partagera avec UNICEF Suisse et Liechtenstein et la fondation Mercator Suisse les connaissances acquises et les expériences réalisées.

APPENDICE

- Décision du conseil municipal / administratif ou extrait du procès-verbal
- Budget approximatif / plan financier

